

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN DE MARENNES**

REUNION DE BUREAU

Séance du 20 janvier 2010

Nombre de membres en exercice : 07
Nombre de présents : 04
Nombre de votants : 06

Date de la convocation : 12 janvier 2010

L'An Deux Mille Dix, le vingt janvier à quatorze heures trente, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes régulièrement convoqués le douze janvier Deux Mille Neuf, se sont réunis dans la salle de réunion de la communauté de communes du Bassin de Marennes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU.

Etaient Présents :

M. ROUSSEAU Jean-Luc	Maire de BOURCEFRANC LE CHAPUS, <i>Président de la C.D.C.</i>
M. PORTIER Pierre	Maire de SAINT JUST LUZAC, <i>Vice Président de la CDC en charge des actions sociales et de la politique enfance jeunesse</i>
M. VERNOUX Jacky	Maire de LE GUA, <i>Vice Président de la CDC en charge de l'environnement et du tourisme</i>
M. PETIT Jean-Marie	Maire de HIERS BROUAGE, <i>Vice Président de la CDC en charge des actions culturelles et du patrimoine</i>

Etaient excusés :

Mme BAUDIN Francine <i>(pouvoir M. ROUSSEAU)</i>	Maire de SAINT SORNIN, <i>Vice Présidente de la CDC en charge des équipements sportifs, du développement intercommunal du sport et des itinéraires cyclables</i>
M. LAGARDE Jean-François	Maire de NIEULLE SUR SEUDRE, <i>Vice Président de la CDC en charge de l'aménagement de l'espace et de l'habitat.</i>
M. VALLET Mickaël <i>(pouvoir M. PETIT)</i>	Maire de MARENNES, <i>Vice Président de la CDC en charge du développement économique</i>

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre PORTIER

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Joël BARREAU – Directeur CDC
Mademoiselle Gaëlle KANIA – chargée de mission « zones humides »

ooOoo

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour du bureau comporte sept questions :

1. Sites Natura 2000 – Elaboration des DOCOB - Choix des cabinets d'études
2. Associations – Subventions – Année 2010
3. Opération Urbaine Collective - Attribution de subvention à l'association Force 7
4. Association « Charente-Maritime Initiatives » - Adhésion – Année 2010
5. Local Jeunes de Saint Just Luzac – Règlement intérieur
6. Programme d'Intérêt Général Habitat – Attribution de subventions

7. Questions diverses

ooOoo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Pierre PORTIER fait acte de candidature.

LE BUREAU, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Monsieur Pierre PORTIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

1 – SITES NATURA 2000 – ELABORATION DES DOCOB – CHOIX DES CABINETS D'ETUDES

Monsieur le Président indique que le but des études est de permettre d'élaborer des documents d'objectifs (DOCOB) communs aux sites FR 5412020 « Marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron » et FR 5400432 « Marais de la Seudre ».

A ce titre, une consultation a été lancée pour établir des diagnostics écologiques et socio-économiques dans le cadre de l'élaboration de ces documents.

Monsieur le Président rappelle que l'étude porte sur cinq missions déclinées en cinq lots dans le marché de services :

- lot n°1 - inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore – définition d'indicateurs de suivi & hiérarchisation des enjeux,
- lot n°2 - inventaire et cartographie de l'avifaune et des habitats associés – définition d'indicateurs de suivi & coordination,
- lot n°3 - inventaire et cartographie de l'herpétofaune, de la mammofaune, des invertébrés et des habitats associés – définition d'indicateurs de suivi,
- lot n°4 - inventaire et cartographie de la piscifaune et des habitats associés – définition d'indicateurs & suivi,
- lot n° 5 - inventaire et cartographie des activités et usages – définition d'indicateurs de suivi.

Trois bureaux d'études ont fait l'objet d'une audition devant un jury le jeudi 14 janvier dernier pour présenter leur prestation. Il s'agit de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture et le cabinet Biotope. Après analyse des offres remises, selon les critères énoncés dans le marché public et audition des trois candidats, il s'avère que les offres proposées par la LPO et la Chambre de l'Agriculture soit les mieux classées. Monsieur le Président propose donc de retenir ces prestataires.

LE BUREAU

- vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mai 2008 portant délégation d'attribution au Bureau Communautaire,
- considérant la proposition d'offre remise par la Ligue de Protection des Oiseaux pour les lots n°1, 2, 3 et 4,
- considérant la proposition d'offre remise par la Chambre d'Agriculture pour le lot n°5,
- après avoir entendu l'exposé de son Président et débats,

DECIDE

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) communs aux sites FR 5412020 « Marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron » et FR 5400432 « Marais de la Seudre » :

- de retenir la Ligue de Protection des Oiseaux, pour réaliser les missions relatives aux lots :

- lot n°1 - inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore – définition d'indicateurs de suivi & hiérarchisation des enjeux,

- lot n°2 - inventaire et cartographie de l'avifaune et des habitats associés – définition d'indicateurs de suivi & coordination,
- lot n°3 - inventaire et cartographie de l'herpétofaune, de la mammofaune, des invertébrés et des habitats associés – définition d'indicateurs de suivi,
- lot n°4 - inventaire et cartographie de la piscifaune et des habitats associés – définition d'indicateurs & suivi,
- d'arrêter le coût des prestations à passer avec la Ligue de Protection des Oiseaux à un montant global de 120 841 euros TTC, répartis comme suit :
 - lot n°1 – 48 866,00 euros TTC,
 - lot n°2 – 22 193,00 euros TTC,
 - lot n°3 – 41 967,00 euros TTC,
 - lot n°4 – 7 815,00 euros TTC.
- de retenir la Chambre d'Agriculture, pour réaliser la mission relative au lot n°5 « inventaire et cartographie des activités et usages – définition d'indicateurs de suivi »,
- d'arrêter le montant de la prestation à passer avec la Chambre d'Agriculture à 43 585 ,52 euros TTC,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en oeuvre de ces missions et les avenants éventuels à passer aux marchés de services,
- d'inscrire ces dépenses au budget général de l'année 2010.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 6 POUR : 4 CONTRE : 2 (M. PETIT)

Ces propositions seront présentées au Conseil Communautaire pour information.

Débats :

- Monsieur le Président précise que cette étude ne concerne que les sites Natura 2000 de Seudre.
- Mademoiselle KANYA indique qu'une négociation a eu lieu avec la LPO, Biotope et la chambre d'Agriculture sur le montant des prestations proposées.

LOT 1 : INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE - DEFINITION D'INDICATEURS DE SUIVI - HIERARCHISATION DES ENJEUX – COORDINATION

Les prix sont en € HT – 3 phases

	<i>Note méthodologique</i> <i>Prix global - Budget par phase (jours de terrain) - Prix à la journée</i>	<i>VARIANTE</i>
<i>LPO 17</i>	<i>56 216 – 33 600 (62) /13 650/6 650 - 350</i>	<i>s/o</i>
<i>BIOTOPE</i>	<i>31 750 – 18 770 (17) /11 720/4 760 - 690</i>	<i>s/o</i>

Le candidat ayant l'offre de prix la plus basse obtient la note maximum (20/20). On diminue ensuite de 5 points.

	<i>Inventaire (HT)</i>	<i>Coordination (HT)</i>	<i>Offre de base (HT)</i>	<i>Offre de base (TTC)</i>	<i>Proposition de note</i>
<i>LPO 17</i>	<i>38 622</i>	<i>10 244</i>	<i>56 216</i>	<i>56 216</i>	<i>15/20</i>
<i>BIOTOPE</i>	<i>27 110</i>	<i>8 140</i>	<i>35 250</i>	<i>42 159</i>	<i>20/20</i>

LOT 2 : INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DE L'AVIFAUNE ET DES HABITATS ASSOCIES - DEFINITION D'INDICATEURS DE SUIVI

Les prix sont en € HT – 3 phases

	<i>Note méthodologique</i> <i>Prix global - Budget par phase (jours de terrain) - Prix à la journée</i>	<i>VARIANTE</i>
<i>LPO 17</i>	<i>22 193 - 13 650 (25)/5 250 (3) /2 100 - 350</i>	<i>s/o</i>
<i>BIOTOPE</i>	<i>30 035 – 17 670 (17) /9 340/3 025- 690</i>	<i>s/o</i>

Le candidat ayant l'offre de prix la plus basse obtient la note maximum (20/20).

	Offre de base HT	Offre de base TTC	Proposition de note
LPO 17	22 193	22 193	20/20
BIOTOPE	30 035	35 921.86	15/20

LOT N°3 : INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DE L'HERPETOFAUNE, DE LA MAMMOFAUNE, DES INVERTEBRES ET DES HABITATS ASSOCIES - DEFINITION D'INDICATEURS DE SUIVI ANALYSE FINANCIERE

Les prix sont en € HT – 3 phases

	Note méthodologique Prix global - Budget par phase (jours de terrain) - Prix à la journée	VARIANTE
LPO 17	42 986 - 18 550 (43) /3 150/2 100 (+ prestation NE 17 : 16 861) - 350	s/o
BIOTOPE	29 555 – 17 190 (17) /9 340 /3 025 - 690	s/o

Le candidat ayant l'offre de prix la plus basse obtient la note maximum (20/20).

	Offre de base HT	Offre de base TTC	Proposition de note
LPO 17	41 967	41 967	15/20
BIOTOPE	29 555	35 347.78	20/20

LOT 4 : INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DE LA PISCIFAUNE ET DES HABITATS ASSOCIES - DEFINITION D'INDICATEURS DE SUIVI

	Offre HT	Offre de base TTC	Proposition de note
LPO 17	7 815	7 815	20/20

LOT 5 : INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES ACTIVITES ET USAGES - DEFINITION D'INDICATEURS DE SUIVI

Les prix sont en € HT – 3 phases

	Note méthodologique Prix global - Budget par phase (jours de terrain) - Prix à la journée	OPTION	VARIANTE
CA 17	36 543 – 21 517 (18) / 11 433 (2) / 3593 - 536 (prestataire ADASEA 377)	5 980	4 288
BIOTOPE	26 835 – 14 470 (15j) / 9 340 /3 025 - 690	5 010	s/o

Le candidat ayant l'offre de prix la plus basse obtient la note maximum (20/20).

	Offre de base HT	Offre de base TTC	Proposition de note	Offre avec option TTC	Proposition de note
CA 17	31 671	37 878,52	15/20	43 858,52	15/20
BIOTOPE	26 835	32 094,66	20/20	38 086.62	20/20

CONCLUSION :

Le mieux disant de chaque lot est sélectionné :

Lot	Prestataire n°1	Note	Montant TTC
1	LPO 17	15	48 866,00
2	LPO 17	17	22 193,00
3	LPO 17	15	41 967,00
4	LPO 17	16.7	7 815,00
Total LPO			120 841, 00
Lot	Prestataire n°1	Note	Montant TTC
5	CA 17	15.5	43 858,52
Total			164 699,52

Le montant estimé pour l'ensemble des inventaires était de 155 000 euros. Cependant la prestation de coordination n'avait pas été évaluée.

- Monsieur VERNOUX mentionne que la prestation proposée par BIOTOPE semble moins aboutie que celle de la LPO qui, quant à elle, est d'un montant plus élevé.

- Monsieur PETIT estime que la LPO fera une étude, certes précise mais dont les résultats seront récupérés pour d'autres travaux. Il redoute que l'étude soit trop orientée sur des sujets plus sensibles pour cette association.

- Mademoiselle KANYA souligne que la LPO propose une prestation plus complète que celle demandée dans le cahier des charges. Cependant, considérant qu'il s'agit d'une étude de sites classés Natura 2000, il lui apparaît important que les résultats soient complets, voire plus vastes que ceux prévus initialement.

- Monsieur VERNOUX indique qu'une étude « poussée » pourrait être appréciée des services de l'Etat et peut être utilisée par le syndicat mixte du SAGE.

- Monsieur PETIT dit qu'à contrario cette étude peut induire à la suite, des contraintes importantes aussi bien pour les collectivités, les associations que pour l'ensemble de propriétaires de marais.

- Monsieur BARREAU indique que cette étude débutera au mois de mars 2010.

- Monsieur le Président ajoute que la prochaine consultation pour les autres sites Natura 2000 ne sera pas lancée avant le printemps prochain.

ooOoo

2 – ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS – ANNEE 2010

Monsieur le Président présente aux membres du bureau des demandes de subventions d'associations pour l'année 2010. Il s'agit de :

Maison du protestantisme charentais. Cette structure propose de sauvegarder et présenter le patrimoine témoin de l'histoire et de la culture protestante mais également de réaliser des études historiques. .

Le montant de la subvention demandée s'élève à 800 euros.

Association Solidarité Paysans Région Poitou-Charentes. Cet organisme défend les agriculteurs fragilisés par l'évolution de la politique agricole.

L'aide financière est sollicitée afin de poursuivre les actions en direction d'un maximum d'agriculteurs en situations difficiles.

LE BUREAU

- vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mai 2008 portant délégation d'attribution au Bureau Communautaire,
- après avoir entendu l'exposé de son Président et débats,

DECIDE

- de ne pas verser de subvention, au titre de l'année 2010, auprès des associations suivantes :
 - maison du protestantisme charentais,
 - association Solidarité Paysans Région Poitou-Charentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ces propositions seront présentées au Conseil Communautaire pour information.

ooOoo

3 – OPERATION URBAINE COLLECTIVE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FORCE 7

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective, les fonds FISAC permettent de financer 50% des frais de communication relatifs aux animations commerciales. Il précise que ces subventions FISAC sont arrêtées au regard des frais réellement engagés et du montant total des factures acquittées.

Monsieur le Président indique que l'association Force 7 a organisé deux événements pour la période de Noël, l'une destinée aux enfants, l'autre aux adultes. La première manifestation s'est concrétisée par la mise en place d'un concours de dessin sur la magie de Noël. La seconde consistait à collectionner 10 tampons d'entreprises adhérentes à Force 7 et participer au tirage au sort pour gagner notamment un ordinateur Netbook. Le montant global des dépenses engagées s'élevait à 5 179,53 euros H.T.

LE BUREAU

- vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mai 2008 portant délégation d'attribution au Bureau Communautaire,
- vu la convention relative à la réalisation de la 2^{ème} tranche d'une Opération Urbaine Collective de la communauté de communes du Bassin de Marennes,
- vu la décision n°08.0054 du 29 février 2008 attribuant à la communauté de communes du Bassin de Marennes une subvention de fonctionnement au titre du FISAC,
- vu les factures présentées par l'association des acteurs économiques du canton,
- après avoir entendu l'exposé de son Président et débats,

DECIDE

- d'accorder à l'association des acteurs économiques du canton, la subvention suivante :

Actions	Total des factures H.T	Subvention FISAC H.T
Manifestations de Noël 2009	5 179,53euros	2 589,76 euros

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ces opérations financières.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ces propositions seront présentées au Conseil Communautaire pour information.

ooOoo

4 – ASSOCIATION « CHARENTE MARITIME INITIATIVE » - ADHESION – ANNEE 2010

Monsieur le Président rappelle que cette association est un acteur du maintien des activités économiques sur le département en proposant des prêts d'honneur à taux zéro aux porteurs de projets d'entreprises afin de leurs permettre d'obtenir des prêts bancaires.

Monsieur le Président précise que la participation de la communauté de communes à cet organisme peut se décliner sous deux formes :

- une simple adhésion pour l'année 2010, qui s'élève à 320 euros,
- une participation financière au fonds de prêts d'honneur à hauteur de 1 927 euros. Ce montant résulte d'une quote part par habitant de 0,15 euros multiplié par le nombre de personnes résidant sur le territoire.

LE BUREAU

- vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mai 2008 portant délégation d'attribution au Bureau Communautaire,
- après avoir entendu l'exposé de son Président et débats,

DECIDE

- de l'adhésion de la communauté de communes à l'association « Charente Maritime Initiative » pour un coût de 320 euros au titre de l'année 2010,
- d'inscrire cette dépense au budget général de l'année 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ces propositions seront présentées au Conseil Communautaire pour information.

ooOoo

5 – LOCAL JEUNES DE SAINT JUST LUZAC – REGLEMENT INTERIEUR

Question retirée de l'ordre du jour.

ooOoo

6 – PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Question retirée de l'ordre du jour.

ooOoo

Affichage le 29 janvier 2010

Fait les jour, mois et an que dessus,

Les membres du Bureau

Le Président